

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le deux décembre, à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Tresson, sous la présidence de Vincent SAMSON, maire.

Étaient présents : Chantal BUIN, Didier DANGEUL, Stéphane GAUDIN, Richard MASSON, Luis POUPON et Sébastien RIBOT.

Absents excusés : Vanessa RIBOT, Michel BLOT, José HEINTJE et Arnaud PAUMIER.

Pouvoir : Procuration de Michel BLOT donnée à Chantal BUIN.

Secrétaire de séance : Didier DANGEUL.

Monsieur le maire soumet le compte-rendu de la séance du 4 novembre 2015 à l'approbation du conseil municipal. Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Coopération intercommunale : projet de schéma départemental

En application de la loi du 7 août 2015 sur la nouvelle organisation territoriale, qui impose un minimum de 15000 habitants pour une communauté de communes, le Pays bilurien, avec seulement 7337 habitants, est contraint de se rapprocher d'un autre établissement public de coopération intercommunale.

Il est proposé une fusion avec la communauté de communes des Brières et du Gesnois, qui compte 23580 habitants pour 15 communes.

Cette idée est soutenue à la fois par les élus communautaires et par le projet de schéma départemental de coopération intercommunale publié par la préfecture.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur ce projet d'ici au 21 décembre. Il avait commencé à peser le pour et le contre à la réunion précédente. La réflexion s'est poursuivie entre temps mais des inquiétudes demeurent.

Quelle serait la représentation de Tresson au sein d'une communauté plus importante ?
Comment se faire entendre face à des collectivités plus importantes ?

Comment concilier les besoins des populations des communes rurales et les besoins des habitants des communes situées en zone périurbaine ?

En revanche, la quasi-absence de compétences similaires entre les deux communautés de communes, d'abord vue comme un obstacle, pourrait s'avérer favorable puisque les compétences se complèteraient.

Au final, la fusion avec la communauté de communes des Brières et du Gesnois s'imposerait plus ou moins, aucun autre rapprochement avec une collectivité voisine ne semblant possible.

Les élus présents émettent à l'unanimité un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par la préfecture de la Sarthe.

Budget principal 2015 : décision modificative n° 3

Comme d'ordinaire, en fin d'année, un certain nombre d'ajustements budgétaires sont nécessaires.

Les élus présents approuvent à l'unanimité les écritures passées entre les articles suivants.

En dépenses d'investissement

275 « Dépôts et cautionnements » : - 500 €
21757 « Matériel et outillage de voirie » : - 900 €

165 « Dépôts et cautionnements » : 500 €
2188 « Autres immobilisations corporelles » : 900 €

En dépenses de fonctionnement

61522 « Entretien bâtiments » : - 1600 €
6232 « Fêtes et cérémonies » : - 1000 €
6748 « Subvention budget assainissement » : - 5000 €

6411 « Personnel titulaire » : 1500 €
6453 « Cotisations aux caisses de retraite » : 1000 €
673 « Titres annulés sur exercice antérieur » : 2340 €
7391171 « Dégrevement taxes foncières jeunes agriculteurs » : 2260 €
73923 « Fonds national de garantie individuelle des ressources » : 500 €

En recettes de fonctionnement

774 « Subventions exceptionnelles » : - 1000 €

7788 « Produits exceptionnels » : 1000 €

Budget annexe d'assainissement 2015 : décision modificative n° 1

Les élus présents approuvent à l'unanimité les écritures passées entre les articles suivants.

En dépenses de fonctionnement

6061 « Fournitures non stockables » : - 100 €
615 « Entretien et réparations » - 1800 €
622 « Rémunérations d'intermédiaires » : - 500 €

66112 « Intérêts, rattachement des intérêts courus non échus » : 2400 €

Élagage des voies communales : choix du prestataire

Comme chaque hiver, la municipalité va faire procéder à des travaux d'élagage sur les différentes voies communales, courant janvier.

Les élus présents retiennent à l'unanimité la proposition de l'entreprise Chéron, de Conflans-sur-Anille, pour un tarif horaire de 38 € HT.

Logements communaux : attribution du n° 12, rue des Rosiers

Vacant depuis un an, le logement communal au 12, rue des Rosiers a été demandé par Julien Renou et Séverine Leroux, jeune couple avec un enfant. La location a débuté au 1^{er} décembre 2015, pour un loyer mensuel de 444,95 €

La municipalité propose de fournir de la peinture pour rafraîchir les murs de la salle à manger, à charge pour les locataires de réaliser les travaux.

Investissements 2016 : proposition de création d'un terrain multisports

Informés d'une possibilité de subvention exceptionnelle par la fédération française de football, certains élus avaient proposé la création d'un terrain multisports lors de la dernière réunion.

Or, renseignements pris, cette subvention ne peut porter que sur un terrain multisports couvert ou un terrain de foot à 5 en gazon synthétique. De plus, l'équipement projeté doit être obligatoirement situé au sein d'une installation sportive utilisé par un club affilié à la FFF.

Les élus conservent leur proposition de création d'un terrain multisports qui pourrait se situer derrière l'école, à condition de trouver un financement. Ils se renseigneront auprès de la direction régionale de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sur les autres possibilités de subventions d'équipements sportifs.

Élections régionales : tableaux des permanences

Pour le premier tour des élections régionales, le dimanche 6 décembre 2015, le bureau sera composé de Vincent Samson, président ; Didier Dangeul et Sébastien Ribot, assesseurs et Chantal BUIN, secrétaire.

Permanences

De 8 heures à 10h30 : Michel Blot (La Coulée), Chantal Buin et Stéphane Gaudin.

De 10h30 à 13 heures : Didier Dangeul, Richard Masson et Vincent Samson.

De 13 heures à 15h30 : José Heintje, Luis Poupon et Sébastien Ribot.

De 15h30 à 18 heures : Chantal Buin, Sébastien Ribot et Vincent Samson.

Pour le second tour, le dimanche 13 décembre 2015, le bureau sera composé de Vincent Samson, président ; Didier Dangeul et Richard Masson, assesseurs et Chantal BUIN, secrétaire.

Permanences

De 8 heures à 10h30 : Chantal Buin, Stéphane Gaudin et Lionel Paumier.

De 10h30 à 13 heures : Michel Blot (La Coulée), Richard Masson et Vincent Samson.

De 13 heures à 15h30 : Michel Blot (La Grange), Luis Poupon et Jean-Pierre Riccio.

De 15h30 à 18 heures : Didier Dangeul, Sébastien Ribot et Vincent Samson.

Tarifs municipaux : révision annuelle

Les tarifs de location des salles polyvalentes avaient été fortement réduits au 1^{er} janvier 2015 pour encourager l'utilisation de ces équipements. À ce jour, la salle des Rosiers a été prêtée neuf fois et louée dix fois pour un montant total de 1120 €; la salle Vauguélande a été prêtée sept fois et louée 24 fois pour un montant total de 4135 € Soit une recette globale de 5255 €

Les élus présents décident à l'unanimité de ne pas modifier les tarifs municipaux applicables en 2016.

Location des salles

Tarifs hiver du 1^{er} octobre au 31 mars.

Salle des Rosiers (caution de 150 €)

	habitants de Tresson		personnes hors commune	
	été	hiver	été	hiver
associations	gratuit			
vin d'honneur	40 €	50 €	60 €	70 €
un jour	70 €	90 €	90 €	110 €
deux jours	100 €	120 €	120 €	140 €

Salle Vauguélande (25 % à la réservation et caution de 300 €)

	habitants de Tresson		personnes hors commune	
	été	hiver	été	hiver
associations	demi-tarif			
vin d'honneur	70 €	90 €	90 €	110 €
un jour	175 €	195 €	245 €	265 €
deux jours	275 €	295 €	345 €	365 €
jour supplémentaire	50 €			

Vaisselle cassée ou non rendue

assiette plate ou creuse	2,50 €
assiette à dessert	2 €
tasse	1,50 €
verre	1 €
couteau	1 €
cuillère à soupe ou à café ou fourchette	0,50 €

Concessions de sépulture

Concession de 50 ans au cimetière : 120 €

Concession de 15 ans au columbarium : 230 €

Autre

Photocopie : 0,30 € la page au-delà de dix pages

Questions diverses

Pigeons : nouvelle battue

Afin de limiter la population de pigeons dans le bourg, il est décidé d'organiser une nouvelle battue pendant les vacances scolaires le mardi 22 décembre 2015, de 9 heures à 17 heures.

Un arrêté en ce sens sera adressé en préfecture et à la gendarmerie de Bouloire.

Abonnements téléphoniques : révision des contrats

D'année en année, le coût consacré aux télécommunications ne cesse d'augmenter, principalement du fait de la hausse des abonnements. Le contrat Open pro passé avec Orange en janvier 2014 arrive à son terme.

Richard Masson se rapprochera de l'opérateur afin d'étudier une formule plus adaptée.

D'ores et déjà, les élus présents décident de faire résilier la ligne 02 43 35 49 29 dédiée au télécopieur qui n'a plus lieu d'être maintenant que le courrier électronique a remplacé le fax.

Prochaine réunion du conseil municipal le mercredi 6 janvier 2016, à 20h30.

Ont signé, les membres présents

C. BUIN, D. DANGEUL, S. GAUDIN, R. MASSON,

L. POUPON, S. RIBOT, V. SAMSON.